



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 03 juin 2021
18 heures 00**

Salle James GALLI, rue du 11 Novembre à AUBOUÉ

Date de la convocation : 27 mai 2021

Nombre de membres « syndicat » : 25

Nombre de présents « syndicat » : 14

Excusés « syndicat » : 11

Pouvoirs « syndicat » : 5

Nombre de membres « asst » : 20

Nombre de présents « asst » : 10

Excusés « asst » : 10

Pouvoirs « asst » : 3

Nombre de membres « AEP » : 6

Nombre de présents « AEP » : 5

Excusés « AEP » : 1

Pouvoirs « AEP » : 0

Points inscrits à l'ordre du jour

- Autorisation signature du marché à bons de commande nettoyage – délégués syndicat (21/019)
- Admission en non-valeur (706,59€) budget Eau Potable - délégués Eau Potable (21/020)

Budget Général (465) vote des délégués Syndicat

- Compte de gestion 2020 (21/021)
- Compte Administratif 2020 (21/022)
- Affectation des résultats (21/023)
- Budget supplémentaire 2021 (21/024)

Budget Assainissement (468) vote des délégués assainissement

- Compte de gestion 2020 (21/025)
- Compte Administratif 2020 (21/026)
- Affectation des résultats (21/027)
- Budget supplémentaire 2021 (21/028)

Budget Eau Potable (469) vote des délégués Eau Potable

- Compte de gestion 2020 (21/029)
 - Compte Administratif 2020 (21/030)
 - Affectation des résultats (21/031)
 - Budget Supplémentaire 2021 (21/032)
- Clé de répartition des frais généraux et des charges de personnel 2021- délégués syndicat (21/033)

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Jean-Louis CAMPAGNOLO délégué «Asst» de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Points soumis à délibération

1. Autorisation signature du marché travaux à bons de commande – délégués syndicat (21/019)

Le Président demande à l'assemblée, l'autorisation de signer le Marché à Bons de Commande au regard de l'analyse des offres.

Il nous appartient de signer un contrat de travaux en offre de marché avec le fournisseur le mieux disant.

Les Délégués « Syndicat », légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorisent M. le Président à signer le Marché à Bons de Commande.

2. Admission en non-valeur (706,59€) budget Eau Potable - délégués Eau Potable (21/020)

M. le Président explique aux délégués «AEP » du comité syndical que la côte énoncée ci-dessous est irrécouvrable et demande son admission en non-valeur.

<u>Etat du</u>	<u>Liste n°</u>	<u>Montant</u>
12/02/2020	4333950833	706.59

Les délégués « AEP» du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré et à l'unanimité acceptent l'admission en non-valeur de la côte désignée ci-dessus.

Budget Général (465) vote des délégués Syndicat

3. Compte de Gestion 2020 (21/021)

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués du comité syndical le compte de gestion 2020 d'Orne Aval (Ets 465).

Le comité syndical en prend connaissance.

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020 du budget « orne aval Ets 465 ».

4. Compte Administratif 2020 (21/022)

Monsieur le président s'étant retiré, le premier vice-président présente au Comité Syndical le compte administratif 2020 d'Orne Aval (Ets 465).

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « syndicaux » du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, approuvent le compte administratif 2020 d'Orne Aval (Ets 465).

5. Affectation des résultats (21/023)

L'étude du compte administratif du budget Orne Aval - 465 de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 166 643.31 € et un excédent d'investissement corrigé de 173 201.23 €.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 627 791,89 €		166 643,31 €	
RECETTES	1 794 435,20 €	166 643,31 €		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	164 386,64 €			
RECETTES	424 508,68 €	260 122,04 €	173 201,23 €	339 844,54 €
RAR DEPENSES	86 920,81 €			
RAR RECETTES	- €	- 86 920,81 €		

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2020 d'Orne Aval - Ets 465 comme suit :

- 166 643.31 € à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- 260 122.04 € à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

6. Budget supplémentaire 2021 (21/024)

Monsieur le président présente aux délégués du Comité Syndical le budget supplémentaire 2021 d'Orne Aval -Ets 465 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 292 247.56 €

Recettes : 292 247.56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 435 622.04 €

Recettes : 435 622.04 €

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2021 d'Orne Aval – Ets 465.

Budget Assainissement (468) vote des délégués assainissement

7. Compte de Gestion 2020 (21/025)

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués « asst » du comité syndical le compte de gestion 2020 de la régie Assainissement.

Les délégués « asst » comité syndical en prennent connaissance.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020 de la régie Assainissement – Ets 468.

8. Compte Administratif 2020 (21/026)

Monsieur le président s'étant retiré, le premier vice-président présente aux délégués « asst » du Comité Syndical le compte administratif 2020 de la régie Assainissement.

Les délégués « asst » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « asst » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré avec 13 voix pour, approuvent le compte administratif 2020 de la régie assainissement – Ets 468.

9. Affectation des résultats (21/027)

L'étude du compte administratif du budget Assainissement - 468 de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 022 560,40 € et un déficit corrigé d'investissement corrigé de 39 707,03 €.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 855 312,03 €			1 022 560,40 €
RECETTES	3 877 872,43 €	1 022 560,40 €		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 227 041,39 €			982 853,37 €
RECETTES	1 413 195,10 €	186 153,71 €		
				39 707,03 €
RAR DEPENSES	253 300,74 €			
RAR RECETTES	27 440,00 €	- 225 860,74 €		

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2020 Assainissement - Ets 468 comme suit :

- 982 853.37 € à l'article 002 «Excédent de fonctionnement reporté ».
- 18 000 € à l'article 1064 « Réserves réglementées ».
- 21 707.03 € à l'article 1068 « Autres réserves ».
- 186 153.71 € à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

10. Budget supplémentaire 2021 (21/028)

Monsieur le président présente aux délégués « asst » du Comité Syndical le budget supplémentaire 2021 de la régie Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 982 853.37 €
Recettes : 982 853.37 €

Section d'investissement :

Dépenses : 725 860.74 €
Recettes : 725 860.74 €

Les délégués « asst » du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2021 de la régie Assainissement – Ets 468.

Budget Eau Potable (469) vote des délégués Eau Potable

11. Compte de Gestion 2020 (21/029)

Monsieur le président d'Orne Aval présente aux délégués « eau » du comité syndical le compte de gestion 2020 du budget « eau ».

Les délégués « eau » du comité syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du comité syndical, légalement convoqués après en avoir délibérés, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020 du budget « eau ».

12. Compte Administratif 2020 (21/030)

Monsieur le président s'étant retiré, le deuxième vice-président présente aux délégués « eau » du Comité Syndical le compte administratif 2020 « Budget eau ».

Les délégués « eau » du Comité Syndical en prennent connaissance.

Les délégués « eau » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré avec 5 voix pour, approuvent le compte administratif 2020 du budget « eau ».

13. Affectation des résultats (21/031)

L'étude du compte administratif du budget Eau Potable - 469 de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 658 581.42 € et un déficit corrigé d'investissement corrigé de 28 360.44 €.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 442 992,80 €		658 581,42 €	
RECETTES	2 101 574,22 €	658 581,42 €		
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	425 273,67 €			630 220,98 €
RECETTES	580 497,24 €	155 223,57 €	28 360,44 €	
RAR DEPENSES	183 584,01 €			
RAR RECETTES	- €	- 183 584,01 €		

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, après en avoir délibéré à l'unanimité, affectent le compte de résultat 2020 Eau Potable - Ets 469 comme suit :

- 630 022.66 € à l'article 002 «Excédent de fonctionnement reporté ».
- 28 360.44 € à l'article 1068 « Autres réserves ».
- 155 223.57 € à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ».

14. Budget supplémentaire 2021 (21/032)

Monsieur le président présente, aux délégués « eau » du Comité Syndical, le budget supplémentaire 2021 « eau » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 630 220.98 €

Recettes : 630 220.98 €

Section d'investissement :

Dépenses : 503 584.01 €

Recettes : 503 584.01 €

Les délégués « eau » du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget supplémentaire 2021 « EAU » Ets 469.

15. Clé de répartition des frais généraux et des charges de personnel 2021-
délégués syndicat (21/033)

Monsieur le président présente aux délégués du Comité Syndical la clé de répartition, permettant de calculer le montant de la participation des budgets 468 et 469 aux charges générales et salariales vers le budget général -465-. Cette clé de répartition est habituellement établie selon les résultats de l'année N-2 car, lors de son élaboration, les résultats de l'année N-1 ne sont pas encore définitifs.

Nous pouvons désormais établir une nouvelle clé de répartition plus proche de la réalité pour l'année 2021 car les résultats de l'année N-1 sont désormais définitifs suite au vote du budget supplémentaire.

Participation aux frais généraux :

Participation du Budget Eau Potable – 469 : 97 453.62€

Participation du Budget Assainissement – 468 : 190 290.67€

Participation aux charges de personnel :

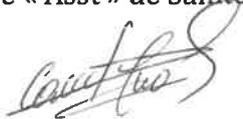
Participation du Budget Eau Potable – 469 : 311 049.37€

Participation du Budget Assainissement – 468 : 663 685.92€

Les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent la nouvelle clé de répartition au titre de l'année 2021.

Le président lève la séance à 19h30

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Sainte-Marie-aux-Chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

